## Séance du Conseil Municipal Du 19 février 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf février à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en mairie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DEFORGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, en suite de convocation du 12 février 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Effectif légal: 11
Nombre de Conseillers en exercice: 11
Absents non représentés: 1
Absents représentés: 2
Présents: 8

## Présents:

Adjoints: Bernard DEFORGE, Stéphane THIBAUX, Delphine DEHOUX

Conseillers: Gino MENNESSON, Teddy BISKUPSKI, Oswald BIZOUARD

Fabrice BARTOLOMEO, Philippe PAPIER

Absent représenté: Mr André VINCENT donne procuration à M. Bernard DEFORGE

Mr Guy PERIGORD donne procuration à M. Gino MENNESSON

Absent non représenté : Justine APLINCOURT

Monsieur Gino MENNESSON est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

## 1- Approbation du PV du Conseil Municipal du 04 décembre 2015

La copie du compte-rendu de la séance du 4 décembre 2015 consigné au registre a été transmise à chaque conseiller.

Mr Bernard DEFORGE demande donc aux conseillers s'ils ont des observations à formuler.

Monsieur Philippe PAPIER fait les remarques suivantes :

- 1) « Envoyer le compte rendu de la séance précédente plus rapidement (reçu en même temps que la convocation de ce conseil.)
- 2) Les remarques que j'ai apportées la précédente séance n'ont pas été reprises :
  - Il anormal que les communautés de communes aient recours à des cabinets privés pour des audits concernant le schéma départemental de coopération intercommunale alors que des chiffres affinés pouvaient être obtenus gratuitement (argent public.)
  - contrairement à ce qui est rapporté dans ce PV les conséquences financières et fiscales pour les habitants de la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse auraient été bénéfiques.

C'est pourquoi je me suis abstenu. »

Le compte rendu de la séance du 4 décembre 2015 est adopté à l'unanimité de tous les membres présents.

Mr Bernard DEFORGE commente alors certains points figurant à ce compte-rendu.

## 2- Comptes de gestion et comptes administratifs – Exercice 2015

Il est demandé d'obtenir les documents budgétaires en même temps que la convocation au Conseil Municipal afin de pouvoir étudier en amont la comptabilité et les orientations budgétaires de la commune.

## 2.1 Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2015

Monsieur Bernard DEFORGE commente avec précision le tableau (Doc 1) qui rassemble les résultats d'exécution du budget principal et des budgets annexes.

Les copies des documents comptables, résultats d'exécution, comptes administratifs et affectation des résultats et budgets primitifs sont distribués aux conseillers municipaux

Le déficit de la section d'investissement du budget principal doit être considéré comme un besoin de financement (articulation comptable M 14). Il est largement compensé par les excédents de fonctionnement et l'excédent total global se monte à 475.862,02 € en intégrant un autofinancement de 76.915,36 € pour le budget lotissement.

Après présentation et examen des pièces comptables en présence de Monsieur Bernard DEFORGE, le conseil municipal **unanime** désigne M. Stéphane THIBAUX pour assurer la présidence de séance et M. Bernard DEFORGE de se retirer.

Le conseil municipal, à l'exception de M Bernard DEFORGE, approuve à **l'unanimité** les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2015 dont les résultats globaux se présentent comme suit :

Voir document 1.

## 2.2 Affectation des résultats 2015 – Budget principal

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard DEFORGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015:

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	144.658,16 €
un excédent reporté de :	207.949,42 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	352.607,58 €
un déficit d'investissement de :	40.778,83 €
un déficit des restes à réaliser de :	114.019,00€
Soit un besoin de financement de :	154.797,83 €
	un excédent reporté de : Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : un déficit d'investissement de : un déficit des restes à réaliser de :

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	352.607,58 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	154.797,83 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	197.809,75 €

\_\_\_\_\_

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 154.797,83 €

## 2.3 Affectation des résultats 2015 – Opérations forestières

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard DEFORGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

-	un excédent de fonctionnement de :	9.059,26 €
-	un excédent reporté de :	43.456,17 €
-	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	52.515,43 €
-	un excédent d'investissement de :	1.244,88 €
-	un déficit reporté de	14.850,42 €
	Soit un besoin de financement de :	13.605,54 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	52.515,43 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	13.605,54 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	38.909,89 €

\_\_\_\_\_

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 13.605,54 €

# 2.4 Affectation des résultats 2015 – Service des Eaux

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard DEFORGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

-	un excédent de fonctionnement de :	21.398,05 €
-	un excédent reporté de :	1.157,09 €
-	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	22.555,14 €
-	un excédent d'investissement de :	15.492,89 €
-	un excédent d'investissement reporté de :	107.754,55 €
	Soit un excédent de financement de :	123.247,44 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 22.555,14 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 123.247,44 €

## 2.5 Affectation des résultats 2015 – Assainissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard DEFORGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

-	un excédent de fonctionnement de :	9.059,26 €
-	un excédent reporté de :	43.456,17 €
-	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	52.515,43 €
-	un déficit d'investissement de :	11.074,00 €
-	un excédent reporté de :	11.096,64 €
-	Soit un excédent de financement de :	22,64 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT 52.515,43 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 52.515,43 €

\_\_\_\_\_

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 22,64 €

## 2.6 Affectation des résultats 2015 – Lotissement

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bernard DEFORGE, 1<sup>er</sup> Adjoint, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

-	un déficit de fonctionnement de :	9.000,00€
-	un déficit reporté de :	12.493,19 €
-	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	21.493,19 €
-	un excédent d'investissement de :	10.500,00 €
-	un déficit reporté de :	65.922,17 €
	Soit un besoin de financement de :	55 422 17 €

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : DEFICIT 21.493,19 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) DEFICIT 21.493,19 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 55.422,17 €

## 3- Orientations budgétaires 2016

#### En recettes:

#### - Commune

Nous pouvons espérer le quasi maintien de nos recettes communautaires si nos collègues des »petites communs » maintiennent leur position de 2015. Maintien de la NDSC3 au niveau des remboursements d'emprunts de l'année.

(Le changement de périmètre possible pourrait bouleverser la donne en 2017)

#### - Forêt :

Forte augmentation de nos ventes prévisionnelles à hauteur de 160 K€ - Retour à un niveau normal.

## En Dépenses :

- Personnel : baisse des effectifs (moins de personnel administratif et externalisation du périscolaire)
- Périscolaire en hausse (contrat en année pleine)
- Les autres charges seront stabilisées en général

## Investissements 2016 (HT)

- Assainissement :
  - Montant limité à 20 K€ études relevés topographiques .... 30/50 K€
- Parking cimetière et réfections de trottoirs
- Nettoyage de la carrière : environ 10 K€
- Toiture Jacobski : 10 K€
- Eglise : niche sécurisée, vitrail couvrant
- Serre/Atelier 60 K€ (subvention acquise de 20 %) Il est nécessaire de lancer la consultation rapidement
- Chauffage Atelier pour 3K€
- Sécurité routière (entrée Route de Monthermé) 10 K€
- Fenêtres et portes Ecole des Filles 22 K€
   Voir travaux d'isolation avec la commission des travaux

## 4- Projet d'assainissement collectif. Approbation de la phase d'étude et de travaux 2016

Remarques émises par M. Philippe PAPIER:

« Le transfert de compétence à la com com n'est obligatoire qu'en 2020, l'intérêt d'anticiper est de bénéficier de subventions car notre commune est toujours prioritaire (PNR).

## Donc c'est un intérêt évident pour la com com, mais qu'en est-il de notre commune ?

- le prix de l'eau va augmenter considérablement, alors que le C.M. s'est toujours prononcé contre l'augmentation du prix de l'eau.
- La commune va devoir effectuer un emprunt important ce qui différera les autres investissements,
- Qui va payer les intérêts de cet emprunt ?
- Quelle assurance avons-nous ce jour du remboursement de la globalité de la somme par la com com ?
- Est-ce qu'une part financière est demandée à notre commune? »

## M. Philippe PAPIER demande:

- Que la com com s'engage par écrit à nous rembourser l'intégralité de l'emprunt et les intérêts.
- Que la com com gèle le prix de l'eau jusqu'en 2020 pour notre village,
- Que les bénéfices réalisés par ce transfert anticipé soient réinvestis en totalité dans notre commune pour servir, par exemple, à la réfection de la Boulonnerie qui devait être rasée dernièrement selon vos conclusions dans le dossier PNR.
- Que tous les raccordements des maisons particulières au réseau soient pris en compte et votés par ce C.M.

## Mr Bernard DEFORGE expose les faits suivants :

Le transfert obligatoire de l'Eau et de l'Assainissement, probablement dès 2018, à la Communauté de Communes pourrait nous inviter à l'attentisme. En réalité plusieurs facteurs nous amènent à vous proposer de lancer le projet dès cette année :

- Hargnies reste une commune prioritaire (financée à 80%) ce qui pourrait changer en 2017
- Tous nos travaux et études sont terminés (choix du système séparatif, station d'épuration à lagunage sur roseaux, passage de caméras).
- La communauté de communes prendra le relais de tous les engagements financiers souscrits.
- Le coût des travaux est relativement bas du fit de la concurrence que se livrent les entreprises.

Il devient de plus en plus difficile de faire passer les demandes de permis de construire sans assainissement collectif.

#### Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

La poursuite des études, de choisir un maître d'œuvre et de lancer la procédure de marché public ainsi que

- d'adhérer au Service d'Assistance Technique dans le domaine de l'assainissement, (le coût est de 0,09 €/habitant)
- d'approuver le projet de convention et d'autoriser Mr le Maire à signer la convention qui fixera le contenu, les modalités techniques et financières de l'intervention du conseil Général ou de son prestataire.
- De s'engager à porter au budget le montant de la rémunération correspondant aux missions retenues.

M. Philippe PAPIER demande un écrit concernant les remboursements par la Communauté de Communes, quelles sont les garanties, de geler le prix de l'eau jusqu'en 2020 et que le raccordement des habitations soient prises en charge par la commune.

Il est nécessaire de se renseigner pour savoir si 2 réseaux sont obligatoires.

M. Bernard DEFORGE indique que d'ici la mise au point du marché et la notification aux entreprises retenues à la fin de cette année, nous pouvons avoir les réponses souhaités.

## 5- Approbation de la grille de critères d'évaluation du personnel

M. Bernard DEFORGE fait part au Conseil Municipal de la validation par le Centre de Gestion des Ardennes de la grille de critères d'évaluation du personnel communal dans le cadre de la mise en place des entretiens professionnels.

#### Le Conseil municipal décide à l'unanimité

De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle validés par le Comité Technique du 18 décembre 2015.

## 6- Précisions concernant les coefficients des indemnités au personnel

Suite à la demande de la préfecture il convient de modifier les délibérations en date du 4 décembre 2015 afin d'y intégrer les coefficients attribués par grade d'emploi pour ce qui concerne les indemnités d'IFTS et d'IAT.

# 7- <u>Approbation du schéma de mutualisation des services de la Communauté de Communes Ardennes Rives de Meuse et des Communes membres :</u>

M. Bernard DEFORGE présente le rapport relatif à la mutualisation de services

La loi oblige de présenter un projet de mutualisation au niveau des communes et de la communauté de communes. Après consultation par le cabinet KPMG les projets retenus par la commune se fera au niveau de la mutualisation des achats de fournitures et de services et de gestion forestière (priorité n°1 et n°3)

Ce projet doit être approfondi et les communes seront libres de participer ou non.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet de mutualisation à l'unanimité

## 8- Passage du lieu-dit les Vieux Moulins en Hameau de la commune d'Hargnies

M. Bernard DEFORGE indique que le passage des Vieux-Moulins de lieu-dit en Hameau est du ressort du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de classer les Vieux moulins de Hargnies en hameau et d'effectuer toute démarche nécessaire auprès des services de la poste.

## 9- ONF. Information sur le programme des travaux.

M. Stéphane THIBAUX informe le Conseil pour ce programme

## 10- Circulation sur chemins ruraux de la forêt domaniale

Le Conseil Municipal a décidé en 2015 de maintenir les différents chemins forestiers de la forêt domaniale sous propriété communale ;

Il s'agit de chemins ruraux que l'on ne peut interdire à la circulation motorisée sauf à la motiver.

Le PNR a classé le chemin de Praga en zone sensible (présence de cigogne noire)

A la demande de M Stéphane THIBAUX à ce que soient enlevés les cadenas posés par l'ONF sur les chemins appartenant à la commune un courrier sera adressé à l'ONF, et le Conseil Municipal décide d'interdire la circulation sur le chemin de Praga.

## 11- Travaux approbation d'investissements

Voir point n°3

## 12- Subvention aux associations

Les subventions 2015 des associations locales n'ayant pas été versées il convient de les reporter sur 2016

Le conseil Municipal décide d'attribuer pour 2016 les subventions suivantes :

# Associations locales:

Des étoiles pour SACHA : 650 €

• Les Amis de la Fête du Cheval : 650 € au titre de l'année 2015 (non versée)

650€

• L'ASLH 650 € au titre de l'année 2015 (non versée)

650€

• L'association du Patrimoine 650 € au titre de l'année 2015 (non versée)

650€

Sous réserve que ces associations aient fourni les documents demandés (n° SIRET, bilan financier et projets)

## Associations extérieures :

<ul> <li>Foyer Socio Educatif CES Fumay</li> </ul>	410
Hôpital de Fumay	160
Comité Ligue contre le Cancer	135
<ul> <li>Comité des Aveugles</li> </ul>	35
<ul> <li>Ass. Paralysés de France et Infirmes Civils</li> </ul>	35
<ul> <li>Fédération Française de Cardiologie</li> </ul>	35
<ul> <li>Comité du Souvenir Français</li> </ul>	35
<ul> <li>Ass. Française contre les Myopathies</li> </ul>	60
• S.O.S. Mucoviscidose	60
<ul> <li>Secours Catholique Charleville-Mézières</li> </ul>	100
<ul> <li>Vivre Ensemble Hôpital Local de Fumay</li> </ul>	200
<ul> <li>Ass. Française des sclérosés en plaques</li> </ul>	35
<ul> <li>Union des DDEN des Ardennes</li> </ul>	140
Restaurant du Cœur	100
• Téléthon	100

## 13- Informations diverses:

• Ecole : le sondage effectué à l'initiative des parents d'élèves concernant la destination pour les collégiens (Fumay ou Vireux-Wallerand) a donné les résultats suivants :

Sur 34 consultés:

12 pour Vireux, 5 pour Fumay et 3 sans opinion.

Le Conseil Municipal prend acte de cette préférence ; Bernard DEFORGE signale que le Maire a Protesté auprès des services du Département contre le changement des horaires de transports scolaires vers Fumay et le non déneigement de la route entre Hargnies et Haybes, deux éléments qui motivent le choix des parents.

• Facturation d'eau : demande pour effectuer 2 facturations par an (novembre et avril) et pour avoir l'état des créances non réglées par mois

## • PLU

La modification du PLU ne peut pas être partielle. Une refonte complète avec enquête publique n' est pas envisageable

• Maison Hubert

Les travaux de nettoyage et de sécurisation ont commencé.

• Les Conseillers Municipaux ont pris connaissance du compte-rendu des activités de la Communauté de Communes sur le 1<sup>er</sup> semestre 2015

La séance est levée à 23 H 40.